



300, avenue du Prado
13008 Marseille



Immeuble Anis
57, Avenue Simone Veil
ZAC Nice Meridia
06200 Nice

Aéroports de la Côte d'Azur S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG SA
Société anonyme d'expertise comptable et commissariat aux comptes
à conseil d'administration
Siège social : Tour AGHO – 2 avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital de 5 497 100 euros - RCS Nanterre 775 726 417

Aéroports de la Côte d'Azur S.A.

Société anonyme
RCS : Nice 493 479 489

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Aéroports de la Côte d'Azur S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroports de la Côte d'Azur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note 2. « Base de préparation des états financiers » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Règles et principes comptables :

Les notes 3.4, 3.5, 3.6 et 3.17 de l'annexe des comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition, aux immobilisations corporelles et incorporelles et aux impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables :

Votre société comptabilise des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 3.16 de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Marseille, le 10 mars 2026

Signed by:


F73D2D1FAB0E4D5...

Stéphane Marfisi

Associé

KPMG SA

Nice, le 10 mars 2026

Signed by:

2323A12054E24C2...

John Evans

Associé

2025



COMPTES ET ANNEXE GROUPE ACA



AEROPORTS
DE LA COTE D'AZUR

COMPTES CONSOLIDES
GROUPE AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR
Exercice clos le 31 décembre 2025



BILAN	1
COMPTE DE RESULTAT	2
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	3
TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE	4
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5
Note 1. Informations générales	5
Note 2. Base de préparation des états financiers	5
Note 3. Principes et méthodes comptables	6
Note 4. Périmètre de consolidation	11
Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période	12
Note 6. Evénements postérieurs à la clôture	12
Note 7. Immobilisations incorporelles	13
Note 8. Immobilisations corporelles	14
Note 9. Immobilisations financières	14
Note 10. Stocks et en-cours	15
Note 11. Clients et autres créances	15
Note 12. Disponibilités	15
Note 13. Capital	16
Note 14. Autres fonds propres	16
Note 15. Provisions pour risques et charges	17
Note 16. Dettes financières	18
Note 17. Dettes non financières	19
Note 18. Résultat financier	19
Note 19. Résultat exceptionnel	20
Note 20. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation	20
Note 21. Impôts sur le résultat	21
Note 22. Personnel	21
Note 23. Engagements hors bilan	22
Note 24. Informations relatives aux parties liées	22
Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes	23

BILAN

En K€

Actif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	7	9 019	11 081
<i>Dont écarts d'acquisition</i>		2 809	4 267
Immobilisations corporelles	8	585 070	547 893
Immobilisations financières	9	2 999	3 137
Actif immobilisé		597 088	562 111
Stocks et en-cours	10	1 953	1 880
Clients et comptes rattachés	11	25 432	25 846
Autres créances et comptes de régularisation	11	71 544	78 120
Disponibilités	12	19 968	41 706
Actif circulant		118 897	147 552
Total de l'actif		715 985	709 664

Passif et capitaux propres	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital	13	148	148
Primes d'émission		-	-
Réserves consolidées		71 667	81 257
Résultat consolidé		34 443	32 819
Subventions d'investissement		4 435	4 250
Capitaux propres		110 693	118 474
Intérêts minoritaires		-	-
Autres fonds propres	14	177 171	163 288
Provisions	15	9 648	6 769
Emprunts et dettes diverses	16	278 006	274 760
Fournisseurs et comptes rattachés	17	23 937	22 789
Autres dettes et comptes de régularisation	17	116 530	123 584
Dettes		418 473	421 133
Total du passif		715 985	709 664

COMPTE DE RESULTAT

En K€

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires		323 655	311 505
Coût d'achat des marchandises vendues		(8 102)	(9 338)
Coût d'achat des matières premières		(820)	(944)
Autres consommations externes		(118 258)	(114 299)
Charges de personnel	22	(52 254)	(49 811)
Impôts et taxes		(10 300)	(9 513)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	20	(67 142)	(65 255)
Autres charges et produits d'exploitation		(7 208)	(7 162)
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. des écarts d'acquisition		59 572	55 183
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. des écarts d'acquisition		59 572	55 183
Résultat financier	18	(5 246)	(3 592)
Résultat courant des sociétés intégrées		54 326	51 591
Résultat exceptionnel	19	(3 099)	(1 257)
Impôt sur les résultats	21	(14 859)	(14 498)
Résultat net des sociétés intégrées		36 368	35 836
Résultat des sociétés mises en équivalence		(1 925)	(3 016)
Résultat net de l'ensemble consolidé		34 443	32 819
Résultat des minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		34 443	32 819
Nombre d'actions avant dilution		148 000	148 000
Résultat net par action (en euros)		232,72	221,75
Résultat net dilué par action (en euros)		232,72	221,75
EBITDA		126 713	120 438

L'EBITDA correspond au « Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. des écarts d'acquisition » retraité des « Dotations nettes aux amortissements et provisions ».

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€

	Nombre d'Actions	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31 décembre 2023	148 000	148	86 895	34 364	3 486	124 893	-	124 893
Distribution de dividendes	-	-	(40 001)	-	-	(40 001)	-	(40 001)
Affectation du résultat	-	-	34 364	(34 364)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	32 819	-	32 819	-	32 819
Autres variations	-	-	-	-	762	762	-	762
Situation au 31 décembre 2024	148 000	148	81 256	32 819	4 250	118 473	-	118 473
Distribution de dividendes	-	-	(42 502)	-	-	(42 502)	-	(42 502)
Affectation du résultat	-	-	32 819	(32 819)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	34 443	-	34 443	-	34 443
Autres variations	-	-	91	-	186	277	-	277
Situation au 31 décembre 2025	148 000	148	71 667	34 443	4 435	110 693	-	110 693

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

En K€

		31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé		34 443	32 819
Elim. du résultat des stés mises en équivalence		1 925	3 016
Amortissements, provisions et subventions virées au résultat		69 327	65 107
Variation des impôts différés	21	(730)	(1 263)
Valeurs nettes comptables des actifs cédés		1 669	1 925
Reclassement des produits de cession des actifs immobilisés		(22)	-
Marge brute d'autofinancement des entreprises intégrées		106 612	101 604
Variation des stocks	10	(73)	(115)
Variation des clients	11	414	132
Variation des autres débiteurs	11	6 357	8 611
Variation des fournisseurs	17	1 148	707
Variation des autres créditeurs	17	(2 748)	(2 009)
Incidence de la variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité		5 098	7 326
Flux net de trésorerie générés par l'activité		111 710	108 930
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7	(1 335)	(1 426)
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(89 934)	(89 374)
Acquisition d'immobilisations financières (hors titres consolidés)	9	(271)	(725)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	17	(3 456)	(7 666)
Produits de cession des immobilisations (hors titres consolidés)		22	53
Remboursements des prêts, dépôts et cautionnements	9	-	3
Incidence des variations de périmètre		-	7 295
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(94 974)	(91 840)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(42 502)	(40 002)
Emissions d'emprunts bancaires	16	28 619	2 741
Subventions d'investissement reçues		782	1 320
Remboursements d'emprunts bancaires	16	(25 204)	(25 311)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(38 305)	(61 252)
Variation de la trésorerie		(21 569)	(44 163)
Trésorerie à l'ouverture	12	41 486	85 649
Trésorerie à la clôture	12	19 917	41 486
Variation de trésorerie par les soldes		(21 569)	(44 163)

Note 1. Informations générales

Aéroport Nice Côte d'Azur (« ACA ») est une société anonyme par actions de droit français créée le 28 décembre 2006 dont le siège social est situé 19 rue Costes et Bellonte, BP 3331, 06206 NICE CEDEX 3 (France).

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») ont pour activité principale la gestion d'infrastructures aéroportuaires.

ACA a comme activité la gestion des aéroports de Nice Côte d'Azur et Cannes suite à la conclusion d'un contrat de concession avec l'Etat qui prendra fin le 31 décembre 2044.

La société ACA, tête du groupe ACA est détenue à hauteur de 64% par la société Azurra Aeroporti, 25% par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur, 8% par la Caisse des Dépôts et Consignations, 1% par la Région Alpes Côte d'Azur, 1% par le Département des Alpes Maritimes et 1% par la Métropole Nice Côte d'Azur.

L'actionnariat actuel de la société Azurra Aeroporti s'établit comme suit : Mundys Spa 52.51%, Principauté de Monaco 12.5%, Aeroporti Di Roma 10% et EDF Invest 24.99%.

Depuis l'exercice 2016, le groupe ACA est consolidé dans les comptes du groupe Mundys S.p.A. – Piazza di Silvestro 8, 00187 Rome en normes comptables internationales (IFRS).

Le groupe ACA a décidé de produire volontairement des comptes consolidés en normes françaises au titre de l'exercice 2025.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire en date du 13 février 2026.

Note 2. Base de préparation des états financiers

Le Groupe établit ses comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (règlement ANC 2020-01).

Au titre du présent exercice, le Groupe applique pour la première fois, les dispositions du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Cette mise en œuvre constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptables ; elle n'a pas d'impact significatif sur la présentation des états financiers du Groupe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Les comptes de la société consolidante et des entités consolidées correspondent à l'année civile 2025.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date de clôture du bilan et le montant des produits et charges de l'exercice.

Note 3. Principes et méthodes comptables

3.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les entreprises sur lesquelles la société mère exerce une influence notable sont comptabilisées par mise en équivalence.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

La quote-part éventuelle du Groupe dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence est comptabilisée au compte de résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ».

3.2. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

3.3. Conversion des éléments en devises

Toutes les entités du Groupe établissent leurs comptes en Euro, qui est également leur monnaie de fonctionnement.

3.4. Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les écarts d'acquisition peuvent donner lieu à correction dans un délai d'un an suivant la date d'acquisition.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition ont été définis comme ayant une durée d'utilisation non définie. Ils ne sont donc plus amortis.

La valeur nette ainsi déterminée peut donner lieu à dépréciation complémentaire lorsque les valeurs recouvrables deviennent inférieures aux valeurs nettes comptables (voir note 3.6).

3.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunts liés aux investissements sont comptabilisés en charges.

- **Spécificités relatives aux actifs concédés**

Cette catégorie d'actifs concerne les sociétés soumises à un régime de concession.

Elle comprend :

- les immobilisations mises en concession par le concédant :

Les immobilisations incluent les terrains et plates-formes aéroportuaires et diverses constructions existantes lors de l'attribution de la concession ou mis en concession par le concédant pendant la durée de la concession.

La mise en concession de ces immobilisations a fait naître un « droit du concédant » (d'un montant équivalent à celui des immobilisations concernées) constaté au passif du bilan.

Ces immobilisations ainsi que le droit du concédant font l'objet chaque année d'une dépréciation sans incidence sur le compte de résultat, calculée linéairement sur tous les biens « amortissables » en fonction de la durée prévue d'utilisation (sans tenir compte de la date de fin de concession). Actuellement tous les biens amortissables mis en concession par le concédant sont totalement amortis.

- les immobilisations mises en concession par le concessionnaire :

Ces immobilisations, hors biens financés par la taxe d'aéroport, reçoivent un traitement comptable différent selon qu'elles sont ou non renouvelables et que leur renouvellement intervient ou non avant la fin de concession. Il est à noter que, conformément au cahier des charges de la concession, elles seront remises gratuitement au concédant à la fin de la concession :

- Biens non renouvelables avant la fin de la concession

Il s'agit de biens non renouvelables par nature (terrains par exemple) ou dont la durée d'utilisation dépasse la durée résiduelle de la concession.

Ces biens font l'objet :

- D'un amortissement de caducité par le compte de résultat qui permet au concessionnaire de récupérer le financement apporté. Cet amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée restant à courir de la concession. Cet amortissement est constaté dans le compte de résultat dans le poste dotations nettes aux amortissements et provisions ;
- D'une dépréciation correspondant à un amortissement technique sans incidence sur le compte de résultat mais permettant de déterminer la valeur nette du bien à l'actif du bilan et dont la contrepartie est le droit du concédant.

- Biens renouvelables avant la fin de la concession

Il s'agit des biens dont la durée de vie est inférieure à la durée résiduelle de la concession et qui doivent être renouvelés avant la fin de la concession.

Ces biens font l'objet :

- D'un amortissement technique basé sur la durée d'utilisation de ces biens ;
- D'un amortissement de caducité dit « sur le premier bien » avec impact sur le compte de résultat, calculé sur la durée résiduelle de la concession et destiné à anticiper la charge de caducité lors du dernier renouvellement du bien avant la fin de la concession.

Cet amortissement de caducité sur les biens renouvelables ayant une date de mise en service égale ou postérieure au 01/01/2007 s'applique :

- aux constructions, réseaux, ouvrages d'infrastructures ;
- équipements spéciaux, installations complexes ayant une durée supérieure à 10 ans ;

Les biens financés par la taxe d'aéroport font uniquement l'objet d'un amortissement technique sur la durée d'utilisation du bien car ils seront repris à leur valeur nette comptable à la fin de la concession.

- **Durée d'utilisation des actifs du groupe (concedés ou non concedés)**

Nature des biens	Durée
Immo. incorp. : études / logiciels informatiques	2 à 3 ans
Constructions bâtiments	
- Gros œuvre	40 à 50 ans
- Clos couvert	20 à 30 ans
- Second œuvre	10 à 20 ans
- Lot technique	7 à 15 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	
- Fondations	40 à 50 ans
- Couches d'usure, enrobés de surface, balisage	3 à 15 ans
Voiries et Parkings	
- Parkings en silo et enterrés	40 à 50 ans
- Auvents, parkings en surface et VRD	15 à 20 ans
- Agencements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	2 à 10 ans

3.6. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Un test de dépréciation est effectué chaque année sur les écarts d'acquisition. Concernant les autres actifs incorporels et corporels, un test de dépréciation est effectué en présence d'indices de perte de valeur.

Le test consiste à comparer la valeur comptable d'un actif ou groupe d'actifs à sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsqu'elle devient supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et la valeur terminale. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le cas échéant, la dépréciation est comptabilisée en charges exceptionnelles.

3.7. Titres de participation non consolidés, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés est inscrite au bilan au coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

3.8. Contrats de location-financement

Les contrats significatifs de crédit-bail et de location financement font l'objet d'un retraitement. Les biens financés par de tels contrats sont inscrits à l'actif avec un emprunt correspondant au passif.

Les biens activés faisant l'objet de contrats de location financement sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Le Groupe ne détient pas de contrats qui nécessiteraient un tel retraitement.

3.9. Stocks et en cours

Les stocks de marchandises et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré incluant les frais accessoires d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de la rotation et de l'ancienneté des articles.

3.10. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Le poste « Autres créances » est principalement constitué des créances sociales et fiscales.

3.11. Disponibilités

La société considère comme équivalents de trésorerie, les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Par conséquent, ces titres sont comptabilisés dans le poste « disponibilités ».

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont inscrites en capitaux propres. Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'utilisation de l'actif financé.

Lorsque les subventions financent des biens non renouvelables, celles-ci sont portées dans les autres fonds propres (cf. note 3.13). Ces subventions ne sont pas rapportées au résultat par une reprise annuelle mais viennent en diminution de la base amortissable de la caducité sur les biens non renouvelables.

3.13. Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués du droit du concédant (cf. note 14). Ce droit comprend la contrepartie :

- Des biens apportés à titre gratuit par le concédant ;
- Des amortissements de caducité pratiqués sur les biens non renouvelables (cf. note 3.5) ;
- Les provisions d'amortissement de caducité sur les biens renouvelables (cf. note 3.5) ;
- Des subventions finançant des biens non renouvelables (cf. note 3.12).

3.14. Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices. Ils sont amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts souscrits.

3.15. Instruments dérivés

Des instruments de couverture ont été mis en place pour réduire l'incidence des variations de taux d'intérêt. Ces instruments ne sont pas comptabilisés à la clôture.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de ces instruments dérivés s'élève à 198 K€ (contre 270K€ à fin 2024).

3.16. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

- **Engagements de retraite et autres avantages au personnel**

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel. Ces engagements concernent principalement les indemnités de départ en retraite.

La provision à constituer en découlant est intégrée en dotations aux provisions.

Ces engagements sont calculés selon la méthode actuarielle rétrospective dans laquelle la répartition des droits se fait à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation (méthode 1, b de la recommandation ANC 2013-02).

Les actifs de couverture ont été déduits du montant provisionné, le cas échéant.

Les écarts actuariels sont directement enregistrés en résultat.

- **Autres provisions pour risques et charges**

Le Groupe comptabilise une provision pour litige avec un tiers dès qu'un fait générateur prenant naissance avant la clôture de l'exercice est identifié, notamment en cas d'assignation, dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Lorsqu'un jugement favorable est rendu, les provisions sont maintenues jusqu'à l'expiration du délai d'appel ou du délai de cassation. Elles peuvent le cas échéant être ajustées afin de tenir compte de l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

3.17. Impôts

- **Fiscalité différée**

La rubrique « Impôts sur les résultats » du compte de résultat inclut l'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les écarts d'acquisition constatés dans le cadre de prise de contrôle de filiales ou d'acquisition de sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable."

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux moyen du groupe en France correspond à celui de la société ACA à savoir 25,83%. Ce taux comprend l'impact de la contribution additionnelle de 3.3% dont le Groupe est redevable.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

- **Intégration fiscale**

La société Aéroports de la Côte d'Azur a mis en place à partir de l'exercice 2016 un groupe d'intégration fiscale, prévu par l'article 233 A du code général des impôts, avec ses filiales dont elle détient plus de 95% du capital.

En 2025, le groupe d'intégration fiscale comprend les sociétés ACA, AGST et ACA HOLDING.

3.18. Eléments exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrance, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession, charges de restructuration, amortissements exceptionnels, dépréciations d'actifs et abandons de créances.

3.19. Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en tenant compte du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des bons de souscription.

A la clôture, le groupe n'a pas émis de bons de souscription d'actions.

3.20. Information sectorielle

Le Groupe opère principalement sur deux secteurs opérationnels : la gestion d'infrastructures aéroportuaires et l'assistance en escale dans l'aviation générale. Ce dernier n'étant pas significatif à ce jour, il n'est pas pertinent de présenter une information sectorielle.

Par ailleurs, il n'y a pas de suivi par zone géographique, les clients ainsi que les actifs et passifs sont, pour la quasi-totalité, situés en France.

Note 4. Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2025 est la suivante :

Sociétés	Siège social	SIRET	% d'intérêt		Méthode de Consolidation	
			2 025	2 024	2 025	2 024
Aéroports de la Côte d'Azur (ACA)	Rue Costes et Bellonte BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	49347948900020	Mère	Mère	IG	IG
Aéroport Golfe de Saint-Tropez (AGST)	31 route du Canadel 83310 La Mole France	59718047000010	99,95%	99,95%	IG	IG
SCI La Ratonnière	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	47903280700030	100%	100%	IG	IG
ACA Holding	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	81030098800013	100%	100%	IG	IG
Sky Valet Spain	C/Alfonso XII, 8 – bajo dcha., 28014 Madrid ESPANA	N/A	40%	40%	MEE	MEE
UrbanV S.p.A	Via Pier Paolo Racchetti n.1 - 00054 FIUMICINO (RM) -Italy	N/A	N/A	16,55%	N/A	MEE
Airport One	69 boulevard Malesherbes 75008 Paris	83960659700012	49%	49%	MEE	MEE

IG : Intégration globale

N/A : Non applicable

MEE : Mise en équivalence

La société AGST a été considérée comme étant détenue à 100%.

Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période

Au cours de l'année 2025, l'aéroport de Nice a accueilli 15,2 millions de passagers, représentant une hausse de 3% par rapport à l'année 2024, soit 0,5 millions de passagers supplémentaires.

L'aviation d'affaires de Nice a réalisé une activité en légère hausse par rapport à celle de 2024 avec une augmentation des mouvements avions de +4.4% à Nice. À Cannes, l'activité observe un léger recul de -0.5% qui reste en phase avec le marché européen.

La hausse d'activité de l'aviation commerciale de Nice par rapport à 2024 a eu pour principales conséquences une augmentation du chiffre d'affaires en cohérence avec celle du trafic et de la hausse des redevances, et une hausse des charges d'exploitation.

Sur le premier trimestre 2025, la société a contracté auprès de ses banques des emprunts amortis-sables sur 15 ans à taux fixe pour un montant total de 100M€. Au 31 décembre, la société a levé au total 21.5M€.

En 2025, la société a réalisé un programme d'investissements de 90,9M€ et elle a procédé à la mise en service de la première phase de l'extension du terminal T2.3.

Note 6. Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre des événements intervenus fin février 2026 au Moyen Orient, la groupe a évalué l'impact de ces événements sur sa situation financière de l'année 2025 et a conclu qu'il n'y a pas d'impacts significatifs à communiquer.

Note 7. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Écarts d'acquisition	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	5 796	50 479	6 802	63 076
Acquisitions	-	1 335	-	1 335
Diminutions	(11)	(99)	-	(110)
Autres variations	2	1 136	-	1 138
Valeurs brutes à la clôture	5 787	52 851	6 802	65 439
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(5 685)	(43 777)	(2 535)	(51 996)
Dotations	(9)	(3 065)	(1 458)	(4 532)
Reprises	11	98	-	109
Autres variations	-	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(5 683)	(46 745)	(3 993)	(56 420)
Valeurs nettes à l'ouverture	111	6 701	4 268	11 081
Valeurs nettes à la clôture	104	6 106	2 809	9 019

Les frais de développement correspondent à des études générales engagées dans le cadre du développement des infrastructures ou de la mise en valeur des zones de la plateforme.

Les concessions, brevets et droits similaires correspondent principalement à des logiciels, notamment d'exploitation aéroportuaire.

Les écarts d'acquisition correspondent aux acquisitions en 2013, 2015 et 2016 des sociétés suivantes :

Entités	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Filiales intégrées globalement	3 210	401	2 809	2 808
Filiales mises en équivalence	3 593	3 593	-	1 458
TOTAL	6 803	3 994	2 809	4 268

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2016.

Au regard de la performance de l'exercice et des perspectives d'avenir de nos filiales, par mesure de prudence, une dépréciation estimée en fonction des résultats à venir a été constatée.

Note 8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent ainsi :

	Terrains	Constructions	Installations Techniques et outillage industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	83 837	1 099 107	93 038	128 545	39 908	1 444 435
Acquisitions	192	5 733	1 938	79 590	2 481	89 934
Diminutions	(59)	(11 071)	(766)	-	(1 631)	(13 527)
Autres variations	10	126 996	2 446	(131 932)	1 204	(1 274)
Valeurs brutes à la clôture	83 981	1 220 766	96 654	76 203	41 962	1 519 568
Dépréciations cumulées à l'ouverture	-	(798 798)	(66 693)	-	(31 049)	(896 541)
Dotations	-	(43 213)	(3 902)	-	(2 700)	(49 815)
Reprises	-	9 508	745	-	1 605	11 858
Dépréciations cumulées à la clôture	-	(832 504)	(69 849)	-	(32 144)	(934 497)
Valeurs nettes à l'ouverture	83 837	300 309	26 344	128 545	8 859	547 893
Valeurs nettes à la clôture	83 981	388 262	26 804	76 203	9 818	585 070

Les acquisitions de l'année ont porté principalement sur l'amélioration des infrastructures (réseaux, postes avion et autres infrastructures) ainsi que l'acquisition et le renouvellement de divers matériels, équipements et logiciels d'exploitation.

Les Autres variations correspondent à des mises en service qui sont principalement liées à la première phase du T2.3.

Les principales sorties concernent généralement des actifs renouvelés dont notamment des sanitaires, des travaux liés aux parkings, des agencements ainsi que divers matériels et équipements.

Note 9. Immobilisations financières

L'ensemble des immobilisations financières est exigible à plus d'un an.

	Titres de participation non consolidés et participations mises en équivalence	Prêts, dépôts et cautionnements	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	1 307	1 828	3 137
Acquisitions	138	133	271
Diminutions	(0)	-	(0)
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	(409)	2	(407)
Valeurs brutes à la clôture	1 035	1 963	2 999
Dépréciations cumulées à l'ouverture	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	-	-	-
Valeurs nettes à l'ouverture	1 307	1 828	3 137
Valeurs nettes à la clôture	1 035	1 963	2 999

Note 10. Stocks et en-cours

	31/12/2025			31/12/2024
	Valeur brute	Dépréciations cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Stock de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	1 736	-	1 737	1 662
Stocks de marchandises	216	-	216	218
Total	1 952	-	1 953	1 880

Note 11. Clients et autres créances

	31/12/2025	31/12/2024	Variation totale	Variation de la période	Reclass.
Clients et comptes rattachés - Brut	26 379	27 303	(924)	(924)	-
Dépréciations des créances clients	(947)	(1 457)	510	510	-
Clients et comptes rattachés - Net	25 432	25 846	(414)	(414)	-
Autres créances d'exploitation	2 402	5 264	(2 862)	(2 862)	-
Créances fiscales et sociales	56 628	60 403	(3 775)	(3 775)	-
Comptes courants - Brut	9 087	9 214	(127)	(185)	-
Dépréciations des comptes courants	(496)	(438)	(58)		
Autres créances diverses	542	94	448	448	-
Primes de remboursement	694	770	(76)	(76)	-
Impôts différés actifs	(0)	0	(0)	4	(4)
Charges à répartir	774	860	(86)	(86)	-
Charges constatées d'avance	1 911	1 951	(40)	(41)	-
Total autres créances - Net	71 544	78 120	(6 576)	(6 571)	(4)
Total	96 976	103 966	(6 990)	(6 986)	(4)

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des contrats de baux commerciaux, de maintenance informatique et autres charges d'exploitation.

Les créances du Groupe ont essentiellement une échéance à moins d'un an.

Note 12. Disponibilités

Composantes de la trésorerie	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités et équivalents	19 968	41 706
Trésorerie à l'actif du bilan	19 968	41 706
Découverts bancaires et équivalents	(51)	(220)
Trésorerie nette	19 917	41 486

Le poste « disponibilités et équivalents » comprend au 31 décembre 2025 7M€ de placements de trésorerie. Ces placements sont intégralement réalisés sur des comptes à terme à capital garanti pendant toute la durée du contrat et avec la possibilité de sortir à tout moment dans un délai maximum de 32 jours.

Note 13. Capital

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 148 000 euros. Il est composé de 148 000 actions ordinaires de 1 euro chacune.

Note 14. Autres fonds propres

La société ACA gère une activité aéroportuaire concédée par l'Etat français. Le contrat de concession prévoit notamment la remise des actifs en fin de concession pour une valeur de 0 €. Cette disposition entraîne la constatation d'amortissements de caducité (cf. note 3.5 point sur les actifs concédés) par le compte de résultat et dont la contrepartie se trouve au passif du bilan dans le poste « droit du concédant ». En outre les biens apportés à titre gratuit par le concédant à l'origine ou en cours de concession sont portés à l'actif en contrepartie du « droit du concédant ».

Au 31 décembre 2025, le poste « droit du concédant » se décompose de la manière suivante :

	Montant au 31/12/2024	Augmentation 2025	Diminution 2025	Montant au 31/12/2025
Droit du concédant HT	19 988	-	85	19 903
Amort Droit du concédant	(7 226)	85	-	(7 141)
Droit du concédant TVA	1 185	-	-	1 185
Part de l'amort. Technique des biens amortis en caducité	(18 410)	(2 899)	(156)	(21 153)
Amortissement caducité sur biens non renouvelables	52 525	4 204	192	56 537
Amortissement caducité sur biens renouvelables	103 505	13 260	646	116 119
Droit du concédant subvention BNR	11 722			11 722
TOTAL	163 288	14 650	767	177 171

Les amortissements de caducité sur les biens non renouvelables correspondent à la caducité d'une part sur les terrains apportés par le concessionnaire et d'autre part sur les travaux de gros œuvre et de terrassement des infrastructures réalisés ces dernières années et dont la durée d'amortissement technique dépasse l'échéance de fin de concession.

Conformément aux dispositions applicables aux actifs concédés, lorsqu'une subvention finance un bien non renouvelable, celle-ci est portée au passif dans le droit du concédant au lieu d'être portée dans le poste « subventions d'investissement ».

Note 15. Provisions pour risques et charges

- **Variation**

	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite et engagements assimilés	Total
Valeurs au 31/12/2024	653	6 116	6 769
Dotations	3 250	14	3 264
Reprises consommées	(71)	(161)	(232)
Reprises non consommées	(153)	-	(153)
Valeurs au 31/12/2025	3 679	5 969	9 648

- **Provision pour engagements de retraite**

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision dans chacune des entités du groupe lorsque celles-ci disposent d'une obligation entrant dans les critères de comptabilisation de cet engagement (cf. note 3.16). Seules les hypothèses de la société ACA sont présentées ci-dessous car la provision représente la quasi-totalité des engagements du groupe.

	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation (Taux Iboxx)	3,96%	3,38%
Age de départ à la retraite CADRES et ETAM	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite EMPLOYE	64 ans	64 ans
Taux de progression des salaires	2,51%	2,56%
Table de mortalité	INSEE F 2016-2018	INSEE F 2016-2018

Le taux annuel d'actualisation correspond au taux IBOXX AA+ 10 ans.

Le Turn-over est évalué par tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelle sur la base des statistiques des cinq dernières années.

Note 16. Dettes financières

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Autres dettes financières	Découverts bancaires et équivalents	Total
Valeurs à l'ouverture	177 379	90 000	7 162	220	274 760
Augmentation	26 100	-	2 519	-	28 619
Diminution	(23 511)	-	(1 694)	-	(25 205)
Variation nette	-	-	-	(169)	(169)
Valeurs à la clôture	179 968	90 000	7 987	51	278 006

Les Emprunts obligataires comprennent deux émissions d'emprunts obligataires remboursables *in fine* en 2033 et 2036.

Les autres dettes financières comprennent principalement des dépôts de garantie reçus et les intérêts courus non échus sur emprunts.

- **Echéancier**

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	21 794	68 542	85 724	176 061
Emprunts obligataires	-	-	90 000	90 000
Autres dettes financières	2 047	9 848	-	11 894
Découverts bancaires et équivalents	51	-	-	51
Total	23 892	78 390	175 724	278 006

Les emprunts ci-dessous font l'objet d'une couverture essentiellement sous forme de swap afin de limiter le risque de taux :

	Notionnel < 1 an	1 an < Not < 5 ans	Notionnel > 5 ans	Total
Payeur fixe/ Receveur variable	3 029	5 750	-	8 779
Autres	689	333	-	1 022
Total	3 718	6 083	-	9 801

Note 17. Dettes non financières

	31/12/2025	31/12/2024	Variation totale	Variation de la période	Reclass.	Dettes sur immos
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 937	22 789	1 148	1 148	(0)	-
Dettes fiscales et sociales	78 288	81 880	(3 592)	(3 592)	-	-
Dettes sur acquisition d'immobilisations	24 967	28 543	(3 576)	-	(121)	(3 456)
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	10 586	9 847	739	739	-	-
Impôts différés passifs	1 515	2 244	(729)	(726)	(4)	-
Produits constatés d'avance	1 175	1 070	105	105	-	-
Total autres dettes et comptes de	116 530	123 584	(7 054)	(3 475)	(125)	(3 456)
Total dettes non financières	140 467	146 373	(5 906)	(2 327)	(125)	(3 456)

Le poste « Etat : autres impôts, taxe et assimilés » comprend notamment trois avances de trésorerie faites par l'AFT pour un montant total de 38M€. Conformément aux conventions conclues, les remboursements ont commencé en 2024 et se finaliseront en 2032.

Le poste « Autres dettes » comprend notamment la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA). Il s'agit de fonds perçus par la société ACA de l'Etat afin d'indemniser les riverains qui subissent des nuisances sonores liées à la proximité de l'aéroport. Ces fonds sont conservés sur un compte bancaire spécifique et s'élèvent à la somme de 4,2 M€ au 31/12/2025.

- **Ventilation des impôts différés passifs par nature**

	31/12/2025	31/12/2024
Sur frais d'acquisition de titres	83	83
Sur caducité	3 936	4 644
Sur différences temporaires	(963)	(913)
Sur passif social apporté et autres provisions	(1 542)	(1 570)
Impôt différé passif	1 515	2 244

L'impôt différé passif sur caducité porte sur les amortissements de caducité au 1^{er} janvier 2008 repris par les capitaux propres et réintégrés fiscalement au rythme des amortissements techniques des biens afférents (article 19 de la loi d'Avril 2005).

Note 18. Résultat financier

Le résultat financier du groupe s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des participations et valeurs mobilières	122	1 311
Intérêts reçus et produits assimilés	860	1 289
Intérêts versés et charges assimilées	(6 066)	(6 172)
Résultat net de change	-	(1)
Dotations nettes aux provisions	(162)	(19)
Résultat financier	(5 246)	(3 592)

Note 19. Résultat exceptionnel

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	364	614
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(37)	(134)
Produits et charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 406)	(1 925)
Dotations nettes aux provisions	(2 020)	(59)
Transfert de charges	-	247
Résultat exceptionnel	(3 099)	(1 257)

Note 20. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

	Dotation	Reprise	Dotation nette	
			31/12/2025	31/12/2024
Amortissement technique des immobilisations	(49 990)	-	(49 990)	(50 002)
Dotation amortissements de caducité sur biens non renouvelables	(4 204)	-	(4 204)	(3 004)
Dotation amortissements de caducité sur biens renouvelables	(13 260)	682	(12 580)	(12 182)
Dotation amortissements charges à répartir	1	-	1	(85)
Provisions pour risques et litiges	(1 250)	224	(1 026)	(138)
Provisions pour engagements de retraite	(14)	161	147	(183)
Provisions sur actif circulant	(142)	652	510	339
Dotation nette d'exploitation	(68 859)	1 717	(67 142)	(65 255)

Note 21. Impôts sur le résultat

Les taux d'impôt utilisés pour le calcul de l'impôt exigible sont les suivants :

Taux d'impôt	31/12/2025	31/12/2024
France	25,83%	25,83%
Espagne	25,00%	25,00%

- **Charge d'impôt de l'exercice**

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts exigibles	(15 588)	(15 761)
Impôts différés	729	1 263
Total	(14 859)	(14 498)

- **Rationalisation de la charge d'impôt**

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des sociétés intégrées	34 443	32 819
Charge d'impôt	(14 859)	(14 498)
Résultat consolidé avant impôt	49 302	47 318
Taux de droit commun	25,83%	25,83%
Charge théorique d'impôt	(12 735)	(12 222)
Incidence des différences permanentes	(2 297)	(2 295)
IDA de l'exercice non reconnus	(6)	(12)
Différentiel de taux	7	(2)
Crédits d'impôts	171	120
Autres	-	(86)
Charge d'impôt réelle	(14 859)	(14 498)

Note 22. Personnel

Au 31 décembre 2025, l'effectif moyen total (ETC) était de 657 personnes (contre 666 à fin 2024).

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et intéressement	(31 842)	(30 874)
Participation	(3 433)	(3 236)
Charges sociales	(16 979)	(15 702)
Total	(52 254)	(49 811)

Note 23. Engagements hors bilan

- **Engagements reçus**

Garanties bancaires

Garanties reçues des clients	32 286 K€
Garanties reçues des fournisseurs d'immobilisations	17 685 K€

- **Engagements donnés**

Garanties bancaires

Garantie bancaire en faveur de Park Azur	573 K€
Garantie bancaire en faveur de Atout France	30 K€
Garantie bancaire en faveur de la Direction générale des Douanes (ACM)	150 K€
Garantie bancaire en faveur de la C.P.S.S.P.	79 K€

- **Engagements réciproques**

La société Aéroports de la Côte d'Azur dispose d'une enveloppe de 100M€ au titre d'un emprunt bancaires à taux fixe amortissables sur 15 ans contractés en mars 2025 auprès d'établissements de crédit. Les sommes sont mobilisables jusqu'en mars 2027.

Au 31/12/2025, 21.5M€ ont été mobilisés.

La société ACA Holding s'est engagée à céder le reste de sa participation dans sa filiale SVS (40%) au plus tard au cours de l'exercice 2027.

Note 24. Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance**

Le Président du Conseil de Surveillance reçoit une rémunération de 40 000€ par an. Concernant le Directoire, tous les membres ont perçu une rémunération au titre de leurs fonctions.

- **Relations avec des parties liées**

Il n'y a pas de transactions effectuées avec des parties liées qui ne seraient pas réalisées à des conditions de marché.

Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes consolidés du Groupe ACA et de ses filiales s'élèvent à 184 K€ au titre de l'exercice 2025 (contre 176K€ en 2024).

Commissaires aux comptes	Certification des comptes 2025	Missions complémentaires 2025	TOTAL
MAZARS	73	3	76
KPMG	82	12	94
Avvens Audit	15		15
Total	169	15	184